



Paris, le 27 décembre 2024

SUPPLEMENT 3 EMTN CAFFIL 2024

Conformément à la réglementation en vigueur, Caffil annonce que son supplément n°3 au programme EMTN 2024 a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 26 décembre 2024 et qu'il peut être consulté sur son site internet :

<https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/programme-emt> (Rubrique : Investisseurs)